



**DEPARTEMENT**

**des**

**Bouches du Rhône**

**Arrondissement d'AIX**

(Loi du 5 Avril 1884 – Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du jeudi 19 septembre 2024*

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Avenant 1 à la convention "Sport Dating"

Date de la convocation : vendredi 13 septembre 2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Michel ROUX

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. ROUX, Mme BONFILLON, M. YTIER, Mme BAGNIS, M. VERAN, Mme SOURD, M. CARUSO, M. BELIERES, Mme GUILLORET

M. CUNIN, Mme MALLART, M. BOUCHER, M. DECOUTURE, Mme WEITZ, Mme THIERRY, M. ALVISI, Mme CASORLA, Mme SAINT-MIHIEL, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme MERCIER, M. BARRIELLE, Mme COSSON, M. DIAZ, M. ORSAL, Mme BOUSQUET-FABRE, M. YAHATNI, Mme FIORINI-CUTARELLA, Mme ARAVECCHIA, M. HAMOU, M. HAKKAR, M. CAPTIER, M. JENTA

**POUVOIRS** :

Mme GOMEZ-NAL (donne pouvoir à M. ISNARD), M. BLANCHARD (donne pouvoir à Mme MALLART), Mme PIVERT (donne pouvoir à Mme THIERRY), Mme BOSSHARTT (donne pouvoir à Mme WEITZ), M. MOFREDJ (donne pouvoir à Mme COSSON), Mme VIVILLE (donne pouvoir à Mme ARAVECCHIA), Mme BRAHEM (donne pouvoir à Mme BOUSQUET-FABRE), Mme FOPPOLO-AILLAUD (donne pouvoir à Mme SAINT-MIHIEL)

**EXCUSES** :

M. CALENDINI (absent excusé)

JC/NR/LP

9.1

Service des Sports

Avenant 1 à la convention "Sport Dating"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 31 mars 2022, approuvant la convention entre la ville de Salon-de-Provence et l'association nationale « Fête le Mur » pour l'organisation de rencontres professionnelles « Sport Dating »;

Considérant que ce dispositif composé de trois éditions, propose le temps d'une journée entre demandeurs d'emploi et recruteurs du Pays Salonais, des activités sportives le matin, un déjeuner convivial, puis des entretiens de recrutement l'après-midi.

Considérant l'opportunité d'associer des acteurs associatifs différents, il a été décidé un renouvellement des associations participantes afin de varier les pratiques. Sont ainsi intégrées au dispositif les associations suivantes :

- Salon Tennis de table ;
- Salon Handball Provence Club.

En lieu et place des associations :

- Sporting Club Salonais ;
- Pays Salonais Basket 13.

Considérant la nécessité de définir le rôle et les engagements de chacun des partenaires du projet pour la 3ème édition du 10 octobre 2024, la signature d'un avenant à la convention annexée à cette délibération est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

- APPROUVE le renouvellement des associations comme proposé.
- APPROUVE les termes de l'avenant N°1 à la convention « Sport Dating ».
- AUTORISE Monsieur le Maire ou se représentant à signer l'avenant N°1 à la convention « Sport Dating ».

Envoyé en préfecture le 20/09/2024

Reçu en préfecture le 20/09/2024

Publié le 24/09/2024

ID : 013-211301031-20240918-SPT2409012-DE



– SE PRONONCE COMME SUIT :  
***UNANIMITE***

POUR : 42  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Nicolas ISNARD**  
**Maire de Salon-de-Provence**  
**Vice Président du Conseil Régional**